

CHAMPIONNAT DU MONDE DE TIR EN CAMPAGNE
CORTINA (Italie)
DU 4 AU 9 septembre 2018
JUNIORS

MODE DE SELECTION

Le mode de sélection a pour objet de choisir les membres de l'équipe de France qui représenteront notre pays lors du championnat du monde de Cortina (Italie).

EPREUVE DE SELECTION
12 JUILLET A VAUJANY
(CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNE TIR EN CAMPAGNE)

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit être sélectionné au championnat de France jeune de tir en campagne et doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir avant le 15 juin 2018, le tout accompagné d'une copie numérisée d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité nationale, dont la date de validité doit être ultérieure au 12 septembre 2018) et pour les mineurs, d'une copie de l'autorisation de sortie du territoire.

La sélection s'appuiera sur le tir de qualification (parcours de 24 cibles : 12 connues + 12 inconnues) du championnat de France jeune se déroulant à Vaujany, le 12 juillet 2018

L'équipe de France qui participera au championnat du monde de tir en campagne 2018 :

- Sera composée du 1^{er} archer du classement du tir de qualification du championnat de France jeune à condition d'avoir réalisé le minima de points considéré ci-dessous lors du tir de qualification du championnat de France jeune :

	Classique		Poulies		Nu	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Junior	335 pts	310 pts	390 pts	360 pts	305 pts	265 pts

Le niveau de ces scores minimum requis pourra être modulé en fonction de la difficulté du parcours et au regard des meilleures performances des seniors.

- Pourra être complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers dans la limite de 3 archers par catégorie ayant pris part à cette épreuve de sélection.

La sélection définitive pour le championnat du monde sera effective **le 17 juillet 2018**.

La sélection d'un archer n'est validée qu'après sa signature d'une convention individuelle Equipe de France établie par la FFTA.

Un stage terminal sera proposé aux archers sélectionnés au championnat du monde, il sera dirigé par les entraîneurs de l'équipe de France de tir en campagne. Il se déroulera du 9 au 12 août 2018 à Challes-les-Eaux (73).

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

Le comité de sélection composera les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, le comité de sélection saura prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Les archers sélectionnés en équipe de France s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions conduit sous la responsabilité du ou des entraîneurs nationaux, jusqu'à la fin de la compétition pour laquelle ils sont sélectionnés.